

HOP!

SNPNC FO

Mesdames Séverine PELLAUDIN et
Laurence SAUDRAIS

5 rue de la Haye
CS 18939 – Tremblay en France
95732 ROISSY CDG CEDEX

Paris, le 14 mars 2018

Réf : DRH-RS-61

Par lettre recommandée avec accusé de réception n°1A 145 723 0105 2

Objet : Votre courrier du 9 mars 2018

Mesdames,

Je fais suite à votre courrier du 9 mars 2018, dans lequel vous nous demandez de ne plus appliquer de délai de carence entre deux CDD de remplacement, pour des remplacements successifs.

Vous invoquez à l'appui de votre demande un arrêt de la Chambre sociale de la Cour de cassation du 14 février 2018, dans lequel la Cour a considéré que « le seul fait pour l'employeur [...] de recourir à des contrats à durée déterminée de remplacement de manière récurrente, voire permanente, ne saurait suffire à caractériser un recours systématique aux contrats à durée déterminée pour faire face à un besoin structurel de main d'oeuvre et pourvoir ainsi durablement un emploi durable lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise ».

Or, si la Cour a bien censuré l'arrêt de la cour d'appel dans l'affaire susmentionnée, elle l'a fait au motif d'un manque d'éléments probants pour caractériser que les CDD avaient pour objet ou pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

C'est donc la cour d'appel de renvoi qui va déterminer, au regard des éléments de fait, l'objet du recours à ces CDD.

Par conséquent, la portée de l'arrêt du 14 février 2018 ne sera véritablement connue qu'à l'aune de l'arrêt de la cour d'appel de renvoi. Pour garantir la sécurité juridique, nous attendons d'avoir pris connaissance de cet arrêt pour appliquer la solution retenue.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, nos sincères salutations.



Anne-Nathalie SEBELIN
Directrice des Relations Sociales

hop.com

AIRFRANCE

HOP! – 24 26 Rue de Villeneuve – Immeuble Caracas SILIC 193 – 94563 Rungis Cedex

Société HOP! – Société par actions simplifiée, au capital de 43 543 335,60 euros – RCS Créteil 790 151 716 – 24/26 Rue de Villeneuve – Immeuble Caracas SILIC 193 – 94563 Rungis Cedex. Adresse postale : 30 avenue Léon Gaumont - CS 12041 - 75990 Paris Cedex 20.